Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260312-20260102-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **12**
Présents : 10
Votants : 11

Délibération n°20260126_02

L'an Deux Mille vingt-six.
le 26 janvier 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/01/2026
Etaient présents : Mme BARRE Annick, Mme MAHE Françoise, MM, HUGUENIN Hervé DREAU Dominique. MM. LE ROY Emmanuel, RIOU Jean-Yves, JACQ Jean., KERAVAL Jean-Paul, ALLAIN Mikaël., CASPAR Sandrine,
Absents : JAOUEN Virginie, Mr LE GALL Lionel.
Secrétaire de séance : Emmanuel Le Roy

2. Objet : TARIFS COMMUNAUX 2026 :

PRESTATION COMMUNALE

- Madame le Maire propose de reconduire le tarif pour la prestation de balayage de la voie publique après injonction aux responsables des souillures ; elle propose le tarif suivant :
  - Forfait de 75,00 € HT pour le matériel par intervention et 33.5 € TTC de l'heure pour la main d'œuvre. Travaux de voirie :
  - Réfection d'accotement fossés suite dégradation : 150 € de l'heure (pelle/remorque/main d'œuvre).
  - Prêt de panneaux de signalisation routière : En cas de perte ou de dégradation du ou des panneaux empruntés, ils seront facturés au prix coutant d'un panneau neuf.

CONCESSION/CIMETIERE : (3 ou 6 m²)

Concession de 15 ans	:	**45,00 €/m²**
Concession de 30 ans	:	**65,00 €/m²**
Concession de 50 ans	:	**85,00 €/m²**
Occupation caveau communal (Gratuité les 6 premiers mois)	:	**25,00 €/mois**

Cavurne concession de 15 ans	:	**115.00 €**
Cavurne concession de 30 ans	:	**225.00 €**

Cases columbarium 15 Ans	**415.00 €**
Cases columbarium 30 Ans	**650.00€**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260312-20260102-DE

Jardin du souvenir :

Dispersion des cendres : 120 € prix forfaitaire, l'apposition de plaque au nom du défunt est comprise dans le tarif.

Tavaux cimetière :

- Démontage monument : 800 €
- Ouverture caveau : 400 €
- Retrait reliques et mise dans le reliquaire : 200 €

Le Maire propose au Conseil les tarifs relatifs aux concessions ci-dessus pour l'année 2026 tels que décidé en réunion de bureau le 10/03/2025.

LOCATION SALLE MULTI-ACTIVITE SANS CUISINE :

Associations Communales	:	**Gratuité**
Associations Extérieures week-end	:	**200,00 € et 130 € la journée**
Commerces et entreprises	:	**200 €**
Location à la journée du lundi au vendredi pour tous	:	**110 €**
Location à la demi-journée en semaine pour tous	:	**55 €**
Particuliers de la Commune	:	**250,00 € (week-end)**
Particuliers extérieurs Commune	:	**300, 00 € (week-end)**
Evènements à but lucratif non caritatifs	:	**10,00 €**

LOCATION CUISINE :

Gratuité pour les associations
Tarif unique pour particuliers, commerces et entreprises (hormis café d'enterrement) : **55,00 €**

Un forfait de 100 € sera appliqué d'office si le ménage n'est pas fait de façon satisfaisante (salle, cuisine, équipements).

Le dépôt d'une caution de 500 € et un RIB sera demandé pour valider la location de la salle quelle que soit la partie louée.
En cas de casse de la vaisselle une facturation sera appliquée en fonction des tarifs indiqués dans le règlement de la salle.
En cas de dégradation, une facture sera établie selon le devis établi par les services techniques pour la remise en état de la partie dégradée.

LOCATION MATERIEL COMMUNAL

Associations Communales	: **Gratuité**
Location Tables/ Bancs/ (caution de 75 €)	: **10 € la table, 30 € au-delà.**

Le Maire propose au conseil d'adopter les tarifs en eau, assainissement, cimetière, location de salle et matériel ainsi que les prestations communales pour l'année 2024 comme détaillé ci-dessus.
Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTE les tarifs communaux** tels que présentés pour l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme à Laz le 27/01/2026
Le Maire,
Annick BARRE

MAIRIE DE LAZ
29520

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.